BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIER MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité
Direction de l'information légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr
-

BODACC « A »

Annonce n° 3708

75 – PARIS

GREFFE DU TRIBUNAL DES ACTIVITES ECONOMIQUES DE PARIS

Jugement d'ouverture

Date : 24 juin 2026.
Jugement d'ouverture de liquidation judiciaire.
928 752 385 RCS Paris.
WINGS A FR 1.
Forme : Société par actions simplifiée.
Activité : Exploitation sous toutes ses formes de fonds de commerce de café, bar, restauration rapide ou traditionnelle, à consommer sur place ou à emporter, la vente de boissons alcoolisées et non-alcoolisées, la possession, l'organisation, l'exploitation et la gestion de restaurants en général ; exploitation de chaînes de restauration rapide ou traditionnelle, sous la marque Wing Army ou toute autre marque à créer/acquérir par la société. L'achat, la vente, la prise à bail, la location, la gérance, la participation de la Société, par tous moyens, directement ou indirectement, dans toutes opérations pouvant se rattacher à son objet par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de souscription ou d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion ou autrement, de création, d'acquisition, de location, de prise en location-gérance de tous fonds de commerce ou établissements; la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés et brevets concernant ces activités, notamment l'exploitation du réseau de franchise..
Adresse : 10, place Vendôme, 75001 Paris.
Complément de jugement : Jugement prononçant la liquidation judiciaire, date de cessation des paiements le 19 janvier 2026, désignant liquidateur Selafa Mja en la personne de Me Frédérique Lévy 41 rue de l'Echiquier 75010 Paris. Les déclarations des créances sont à adresser au mandataire judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce dans les deux mois à compter de la publication au Bodacc.